

Migennes, le 21/10/2020



Objet : Cas confirmés de Covid-19 dans l'école.

Madame, Monsieur, Cher(e) parent,

Deux cas confirmés de covid 19 ont été signalés parmi le personnel de l'école maternelle.

En application des règles définies par les autorités sanitaires et au regard des mesures de prévention mises en place à l'école, **votre enfant n'est pas identifié, à ce stade, comme contact à risque**. En conséquence, il n'est pas nécessaire que votre enfant soit placé en quarantaine ou de réaliser un test de dépistage.

Toutefois, je vous invite à rester vigilant et, en cas de fièvre ou de symptômes, à consulter un médecin.

En espérant que ce courrier retiendra toute votre attention, je vous prie de croire Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades